
Rapport de la commission de « Fusion du corps de sapeurs-pompiers intercommunal de Penthalaz-Penthaz-Daillens avec les communes de Mex et Vuflens-la-Ville

Préavis N°42-2009

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'examiner la fusion des corps des sapeurs-pompiers des communes de Penthalaz, Penthaz et Daillens », est constituée de:

Membres: M. Thierry Burnat
M. Pierre-André Ischi
M. Jérôme Ischi
M. Marc-Eugène Viret
M. Gilles Rochat (excusé)
M. Daniel Rochat
M. Eric Joseph (excusé)

La dite commission s'est réunie le mardi 6 janvier 2009 dans la salle de Municipalité en présence de Madame Isabelle HAUTIER-CHARROTON, Syndique et de M. Yvan ROCHAT. Les autres municipaux étant excusés

Lors de cette réunion Mme HAUTIER-CHARROTON nous a fait part du projet municipal de fusionner les corps des sapeurs pompiers des communes de Penthalaz, Penthaz et Daillens, avec les communes de Mex et Vuflens-la-Ville.

Chacun de vous ici présent a pris connaissance du contenu du préavis précité, il est donc inutile d'en énumérer les détails des différents postes.

Pour mémoire, le Corps des sapeurs-pompiers de la Venoge était déjà actif avec ces deux communes depuis le mois de février 2008. En effet, à cette date, à la demande de ces deux communes, une fusion d'alarme avait été créée, ceci pour que la défense incendie soit plus performante. Les pompiers de Mex et Vuflens-la-Ville ont donc déménagé le 2 février 2008 sur le site de Penthaz, avec le personnel et les véhicules. Le déménagement s'est terminé vers les 1300. Le soir même, peu après minuit, un important incendie survenait au chemin des Etangs, à Penthalaz. Il s'agissait de la première sortie de nos partenaires sur notre territoire communal. Depuis lors, la collaboration entre les pompiers des 5 communes se passe au mieux.

Nous tenons à préciser que conformément à la législation en vigueur, cette fusion doit faire l'objet d'une modification de la convention existante qui doit être approuvée par les Municipalités, adoptées par le Conseil communal, puis obtenir l'aval du Directeur général de l'ECA. De plus, les règlements communaux actuels sur le service de défense contre l'incendie et de secours doivent être abrogés au profit d'un

Rapport de la commission de « Fusion du corps de sapeurs-pompiers intercommunal de Penthalaz-Penthaz-Daillens avec les communes de Mex et Vuflens-la-Ville »

Préavis N°42-2009

règlement intercommunal. Ce règlement suit la même procédure au niveau de son approbation par les exécutifs et de son adoption par les législatifs, puis il doit être également approuvé par le Conseil d'Etat.

En conclusion

Après avoir pris connaissance du préavis municipal 42-2009 relatif à l'adjonction des communes de Mex et Vuflens-la-Ville au corps des Sapeurs-pompiers intercommunal de la Venoge (Penthalaz-Penthaz-Daillens) et vous avoir exposé le présent rapport, la commission à la majorité vous propose, M. le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers :

1. d'approuver l'adjonction des communes de Mex et Vuflens-la-Ville au corps des Sapeurs-pompiers intercommunal de Penthalaz-Penthaz-Daillens
2. d'adopter l'addenda à la convention sur le Service de défense contre l'incendie et de secours des communes de Penthalaz-Penthaz-Daillens-Mex et Vuflens-la-Ville
3. d'adopter l'addenda au Règlement intercommunal sur le Service de défense contre l'incendie et de secours, applicable aux communes citées ci-dessus.

Penthalaz, le 14 janvier 2009

Rapporteur : M. Thierry Burnat

Membres: M. Jérôme Ischi
M. Pierre-André Ischi
M. Eric Joseph
M. Daniel Rochat
M. Gilles Rochat
M. Marc-Eugène Viret

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....